

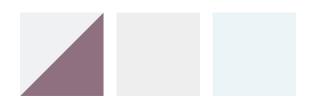
LE SECTEUR DE LA PERLE SE RENFORCE

MALGRÉ UNE DEMANDE EXTÉRIEURE ENCORE INSUFFISANTE



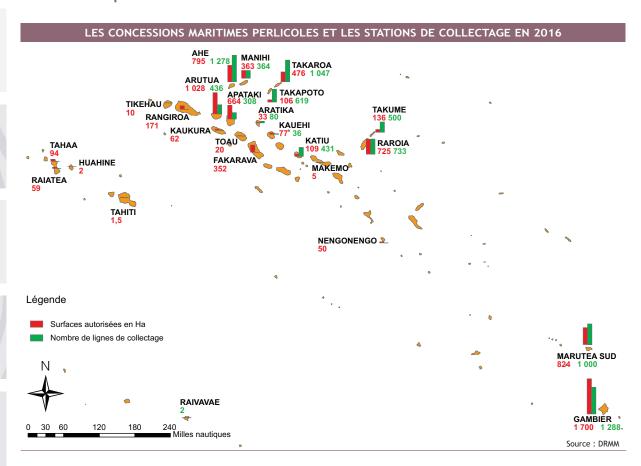
INSTITUT
DE LA
STATISTIQUE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

En 2016, la surface exploitée progresse légèrement et le nombre de producteurs d'huîtres perlières et de perles de culture brutes augmente. Le chiffre d'affaires déclaré dans l'activité perlicole progresse de 7 % par rapport à 2015 et se situe au-dessus de la moyenne des cinq dernières années. En revanche, les recettes issues des exportations diminuent pour la deuxième année consécutive en lien avec une forte baisse des volumes. Le prix moyen au gramme de la perle de culture brute progresse de 4 % à 613 F.CFP.



Les exportations de produits perliers représentent 60 % des recettes à l'exportation de produits locaux. Ces recettes, qui s'élèvent à 6,6 milliards de F.CFP en 2016, représentent 7 % des exportations de biens et de services polynésiens en 2016.

PRODUCTION : une surface exploitée légèrement plus grande et un nombre de concessions plus faible



La surface totale exploitée en 2016 progresse de 1,3 % par rapport à 2015. Elle atteint 7 752 hectares et abrite 544 concessions (- 47). Les surfaces accordées à des fins d'exploitation perlicole sont calculées sur la base des autorisations d'occupation du domaine public maritime¹.

L'archipel des Tuamotu rassemble la plus grande part de la surface exploitée (77 % avec 6 000 hectares). Cette surface diminue de 3 % en raison d'un phénomène d'eutrophisation² (prolifération d'algues) qui touche notamment les lagons des îles de Takaroa et Raroia depuis 2014. Le nombre de concessions diminue de 32 unités, à 437.

L'archipel des Gambier possède une surface exploitée de 1 600 hectares (21 % de la surface totale), soit une progression de 23 % par rapport à 2015 en lien avec l'augmentation du nombre de producteurs et l'agrandissement de certaines fermes. Il perd cependant 8 concessions et en compte 84. Les Îles Sous-Le-Vent abritent 2 % de la surface totale et 22 concessions (- 7 unités).



^{1 :} la surface totale de toutes les exploitations ne doit pas dépasser les 10 000 hectares fixés par le gouvernement en 2010.

^{2 :} l'eutrophisation est la modification et la dégradation d'un milieu aquatique, liée au changement climatique ou à l'activité humaine, qui augmentent la production d'algues et d'espèces aquatiques, et même parfois la turbidité, en privant le fond et la colonne d'eau de lumière.

La production de perles de culture brutes est réalisée sur 25 îles. Ce chiffre a peu évolué au cours des dernières années (26 en moyenne sur les dix dernières années). Quatre îles représentent à elles seules la moitié des surfaces autorisées et du nombre de fermes : Mangareva, Marutea Sud, Ahe et Arutua.

En 2016, l'action publique porte essentiellement sur le développement des petites exploitations. Le dispositif d'encadrement de la production mis en place fin avril 2010 accorde des autorisations d'occupation temporaire du domaine public maritime à des perliculteurs disposant de petites exploitations ou à des jeunes qui souhaitent exercer ce métier. Cependant, ces installations doivent tenir compte de la concentration des fermes et sont soumises à des contraintes sur le nombre de lignes de collectage et sur la surface d'exploitation. De plus, un plafonnement portant sur les surfaces totales susceptibles d'être accordées dans certaines îles a été fixé, afin de préserver l'équilibre des ressources.

En décembre 2016, une loi du Pays a été adoptée et promulguée en juillet 2017 afin de réformer le secteur de la perliculture. La concertation des organisations professionnelles et du gouvernement a fait ressortir la volonté d'améliorer l'organisation du secteur et la qualité de la production tout en préservant les milieux naturels dans le cadre du développement durable. L'objectif est également de revaloriser l'image et de remonter le cours moyen de la perle de culture de Tahiti. Elle concerne tous les acteurs du secteur (commerçants de nucléus, producteurs d'huîtres perlières, producteurs de perles, négociants, détaillants bijoutiers, détaillants artisans, entreprises franches) et passera par la mise en place d'outils de régulation de la production et un suivi des stocks aux différentes étapes de la production à la commercialisation.

Un nombre de producteurs et de greffeurs en hausse

Le nombre de producteurs d'huîtres perlières augmente. Il s'élève à 508 (+ 73) en 2016, soit une augmentation de 17 % par rapport à 2015. Le nombre de stations de collectage progresse également afin de fournir les nouvelles fermes de greffe.

Le nombre de producteurs de perles de culture brutes est en hausse. Cette année, 356 producteurs de perles sont recensés, soit une progression de 11 % (+ 36) en particulier avec l'essor des Gambier. Cependant, cela ne compense pas la baisse de 2015 de 23 %.

D'après les données du recensement 2012, 1 300 personnes déclarent travailler dans la perliculture dont 240 comme perliculteurs exploitants ; 70 % travaillent aux Tuamotu-Gambier.

Le nombre d'autorisations de travail accordées à des greffeurs étrangers atteint 191 (+ 15). Les greffeurs de nationalité chinoise représentent 97 % des effectifs.

La formation

Le Centre des Métiers de la Nacre et de la Perliculture (CMNP) est une école de formation professionnelle aux métiers de la perliculture située à Rangiroa et confiée à la Direction des ressources marines et minières.

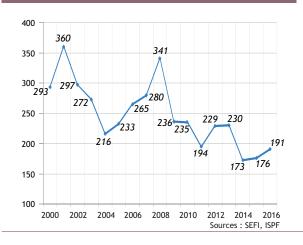
La mission du CMNP est d'enseigner l'ensemble des techniques et connaissances liées à la nacre et à la perle. Cela va du collectage des naissains de nacre jusqu'à la commercialisation des perles en passant par l'opération de greffe.

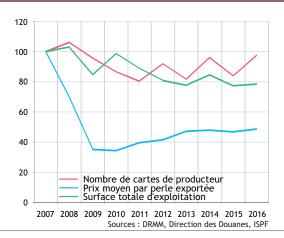




NOMBRE D'AUTORISATIONS DE TRAVAIL ACCORDÉES AUX ÉTRANGERS - MÉTIER GREFFEUR DE PERLES -





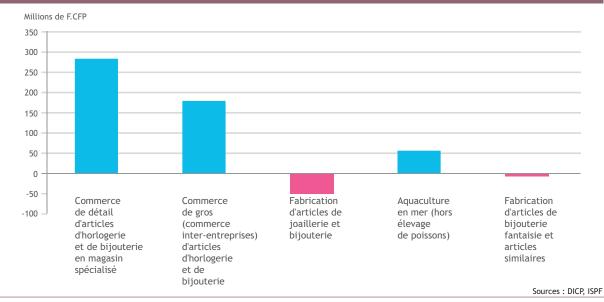


Un secteur qui se redresse

En 2016, le chiffre d'affaires déclaré du secteur de la perle³ atteint 7,3 milliards de F.CFP (+ 7 % par rapport à 2015). Sur les cinq dernières années, il se situe en moyenne à 7 milliards de F.CFP par an. Le chiffre d'affaires du commerce de détail progresse de 9 % et porte la croissance globale. Le commerce de gros s'améliore avec une progression de 8 % de son chiffre d'affaires et contribue également à la croissance globale. Plus en retrait, l'aquaculture en mer est en progrès avec une augmentation de 26 % par rapport à 2015.

Le chiffre d'affaires déclaré à l'exportation (4,7 milliards de F.CFP) constitue 64 % du chiffre d'affaires déclaré du secteur.





Le nombre de négociants atteint 25 personnes en 2016

Six cartes ont été délivrées et une annulée cette année.



^{3 :} Il s'agit ici du chiffre d'affaires (déclarations impôt sur les sociétés + impôts sur les transactions) réalisé par des entreprises locales, sur le territoire de Polynésie française. Les activités concernées sont le « commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie », le « commerce de gros d'articles d'horlogerie et de bijouterie », la « fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie » et l'« aquaculture en mer ».



Quatre Groupements d'Intérêt Economique (GIE Poe O Rikitea, GIE Poe O Tahiti Nui, GIE Tahiti Pearl Auction et GIE Tahiti Te Poe O Tuamotu) et un perliculteur (SC Tahiti Perles) ont organisé des ventes aux enchères en 2016. Ces ventes ont été organisées aux mois de janvier, mars, mai, juillet et novembre.

En tout, ce sont près de deux millions de perles de culture de Tahiti qui ont été présentées dont 80 % par les GIE. Ces ventes se font au premier prix, sous pli fermé ; leur objectif est de maintenir le prix de la perle. Toutefois, l'offre restant très supérieure à la demande, le prix unitaire demeure faible.

La promotion

Tahiti Pearl Association of French Polynesia (TPAFP), chargée de la promotion de la perle de culture de Tahiti, est dotée, en 2016, du même budget qu'en 2015 (52 Millions de F.CFP).

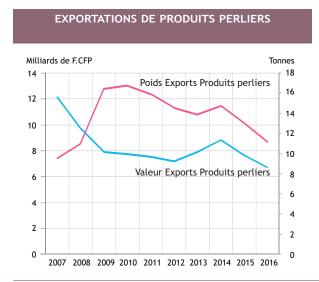
La Tahitian Pearl Association of French Polynesia (TPAFP), créée en 2014, est composée des principales organisations professionnelles de la filière perlicole. Elle propose de poursuivre le programme d'actions de promotion de la perle de culture de Tahiti mené depuis déjà trois ans sur les marchés de Hong Kong, du Japon et sur le marché local. Elle souhaiterait cependant élargir son champ d'action au marché nord-américain.

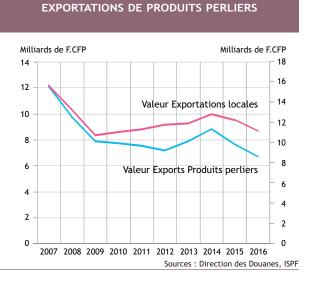
En 2016, localement, elle a notamment organisé deux concours :

- « Ma perle et moi », via la page facebook, destiné au grand public ;
- « le Tahitian Pearl Creations » en juillet, avec un premier prix à 100 000 F.CFP. Il s'adressait à tous les bijoutiers, artisans et amateurs.

Enfin, le premier Forum de la perle, s'est tenu le 21 et 22 octobre. L'événement avait pour mission de regrouper les différents acteurs de la filière et d'y intéresser le public. Des interventions techniques et scientifiques, en particulier avec la participation d'un gemmologue et bijoutier américain, ont eu lieu, ayant pour objectif la valorisation du potentiel économique de la perle de Tahiti.

LES EXPORTATIONS : des recettes qui diminuent avec un marché à l'international encore morose





Les exportations de produits perliers ont engendré cette année 6,7 milliards de F.CFP de recettes pour la Polynésie française, soit une diminution de 13 % par rapport à 2015. Elles représentent 60 % de la valeur des exportations locales (- 2 points par rapport à 2015 et - 9 points par rapport à 2014). Les volumes commandés expliquent cette baisse. Ils diminuent de 14 % par rapport à 2015.





Malgré une légère augmentation du prix au gramme de la perle de culture brute, la demande en provenance d'Asie et en particulier du Japon, continue de reculer. Par ailleurs, le collectage de naissains d'huîtres perlières est toujours fragilisé par la prolifération d'algues dans certains lagons et provoque une mortalité importante des huîtres perlières.

Les exportations de produits perliers sont classées en trois catégories; les perles de culture brutes représentent 97 % de la valeur des produits perliers exportés cette année. Les ouvrages en perles représentent 1 % de cette valeur, les keishi bruts 2 % et enfin les perles et keshis travaillés ainsi que les mabe, 0,5 %.

Les exportations de perles de culture brutes diminuent pour la deuxième année consécutive (- 13 % en valeur par rapport à 2015) à 6,4 milliards de F.CFP. Ces recettes représentent 58 % de la valeur totale des exportations locales (- 2 points sur un an).

Le volume correspond à 6,1 millions de perles (- 16 %), pesant un total de 12,5 tonnes (- 16 %), soit un poids moyen par perle stable (1,72 gramme).

Le prix unitaire de la perle de culture brute est en légère hausse. Le prix au gramme progresse de 4,1 % à 613 F.CFP et le prix moyen par perle de 4,1 % à 1 052 F.CFP.

Hong Kong et le Japon: principaux clients. Parmi la vingtaine de pays achetant des perles noires de Tahiti, Hong-Kong et le Japon se partagent la quasi-totalité des exportations (respectivement 53 % et 41 % en valeur). Les achats du Japon ont diminué de 22 % avec un prix moyen au gramme de 624 F.CFP (- 3 %) et ceux de Hong Kong ont progressé de 3 % avec un prix moyen au gramme de 604 F.CFP (+ 2 %).

En 2013 et 2014, les recettes étaient en hausse, mais celles de 2016 sont, comme pour l'année 2015, sous la moyenne des cinq dernières années (7,5 milliards) et demeurent en deçà de la moyenne des dix dernières années et des réelles capacités du secteur. Les volumes sont à nouveau en baisse, et le prix unitaire progresse peu malgré l'augmentation du nombre de ventes aux enchères organisées.

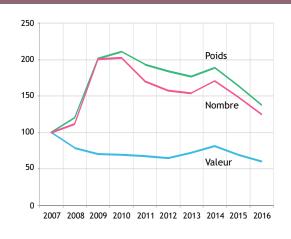
Les exportations d'ouvrages en perles ont rapporté 93 millions de F.CFP en 2016 (- 32 % par rapport à 2015), après trois années de progression. Elles se situent désormais bien en-dessous de la moyenne des cinq dernières années (134 millions de F.CFP). Cette baisse s'explique par le recul des commandes du premier pays client des ouvrages en perles, les Etats-Unis (- 54 %).

La Polynésie française exporte aussi des coquilles de nacre, issues des activités perlicoles. En 2016, les exportations de nacre ont rapporté 141 millions de F.CFP (- 28 %).

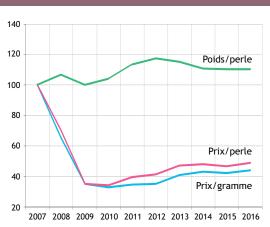
Les importations de nucléi progressent de 29 % en 2016, à 15,5 tonnes. Les nucléi importés sont constitués pour 99,5 % en nacre, le reste en corail. Ils sont essentiellement importés du Japon et de Chine.



EXPORTATIONS DE PERLES DE CULTURE BRUTES BASE 100 : 2007



PRIX ET POIDS DE LA PERLE À L'EXPORT BASE 100 : 2007



Sources : Direction des Douanes, ISPF





60 %

C'est la part des exportations de produits perliers dans le total des exportations locales, en valeur.







DÉFINITIONS

Perles de culture brutes/perle noire de Tahiti/Perle de culture de Tahiti : appellation commerciale reconnue par la CIBJO (Confédération Internationale de la Bijouterie, Joaillerie et Orfèvrerie). Perle de culture provenant de la greffe de l'huître perlière « Pinctada margaritifera var cumingi », et ayant les caractéristiques suivantes :

- au moins 80 % de la surface de la perle présente des couches de nacre (aragonite);
- la perle doit être entière et ne pas faire apparaître soit le nucléus, soit l'emplacement du nucléus.

Ferme perlière : unité agricole sous-marine établie en lagon et participant à la production de perles. Les fermes perlières disposent de concessions marines autorisant, suivant le cas, le collectage, l'élevage et/ou la greffe. Celles pratiquant cette dernière activité sont dotées d'une « maison de greffe » (local réservé à l'opération de greffe).

Ouvrages en perles : les ouvrages en perles sont des bijoux contenant une ou plusieurs perle(s) de culture brute(s). Cela peut être de simples perles percées et enfilées.

Keishi: produit sans nucléus, issu de la fabrication de matière nacrière par le greffon dans la poche perlière et, le plus souvent, après rejet du nucléus.

Mabe (ou demi-perle): produit issu de la fabrication de la nacre autour d'un noyau naturel ou synthétique collé sur la face interne de la coquille.

Nucléus (pl. nucléi) : bille de nacre issue d'une autre bivalve (huître), introduit dans la poche perlière.

Greffe: opération consistant à introduire dans la poche perlière de l'huître un nucléus et un greffon.

Greffon : petit morceau de la partie périphérique du manteau (chair) d'une nacre sacrifiée, introduit avec le nucléus dans la poche perlière et permettant la sécrétion de la nacre.

Nacre : substance à reflets irisés qui tapisse intérieurement la coquille des huîtres. Désigne par extension l'huître perlière et les coquilles vides de ces huîtres.

Concession maritime : c'est une zone d'exploitation des ressources marines situées dans le domaine public maritime. Chaque concession nécessite une autorisation.

Négociant: c'est une personne physique ou morale qui, même à titre accessoire, se livre ou prête son concours aux opérations d'achat en gros ou demi-gros, uniquement aux producteurs de perles de culture de Tahiti et aux négociants titulaires de la carte professionnelle, en vue de la revente de la perle de culture de Tahiti brute ou travaillée (classée à la position tarifaire douanière 71.01) à des clients l'utilisant dans l'exercice de leur profession et non pour leur usage particulier. Elle est la seule habilitée à se livrer aux opérations définies précédemment. Elle détient une carte de négociant en perles de culture de Tahiti, qui est personnelle et ne peut être donnée à quelqu'un d'autre.

SOURCES

Direction des Douanes Direction des Ressources Marines et Minières Direction des Impôts et des Contributions Publiques

TOUTES LES STATISTIQUES SONT DISPONIBLES SUR WWW.ISPF.PF

